

# Cartes de bruit stratégiques des infrastructures de transport terrestre

Directive européenne n° 2002/49 du 25 juin 2002 relative à l'évaluation du bruit dans l'environnement,  
Code de l'Environnement, articles L.572-1 à 11 et R.572-1 à 11

VU  
pour être annexé à notre  
arrêté en date de ce jour  
Vannes, le  
**29 MARS 2023** Pour le préfet, par délégation,  
Le secrétaire général,

## Réseau routier Morbihannais supportant un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules

Stéphane JARLÉGAND

